



Commission
européenne

VOYAGER ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UE EN CAS D'ABSENCE D'ACCORD

Mars 2019

Si vous avez l'intention de voyager entre le Royaume-Uni et l'UE¹ et dans le cas d'une absence d'accord, ce qui suit sera d'application.

1. Contrôles aux frontières, visas et contrôles douaniers, remboursement de la TVA

1.1 Contrôles aux frontières et visas

- Pour les ressortissants du Royaume-Uni se rendant dans l'UE²

Les ressortissants du Royaume-Uni seront-ils soumis à des vérifications supplémentaires?

En tant que ressortissant du Royaume-Uni, vous ne serez plus autorisé à emprunter les couloirs séparés portant l'indication «UE/EEE/CH» aux points de passage frontaliers de l'UE, et vous serez soumis à des vérifications supplémentaires auxquelles vous n'étiez pas contraint avant le retrait du Royaume-Uni. En particulier, les garde-frontières peuvent vous demander de fournir des informations, par exemple, sur la durée et le but de votre séjour, ainsi que sur vos moyens de subsistance pendant ce dernier.

Vous devrez être en possession d'un passeport qui a été délivré dans les dix ans précédant la date du voyage et qui reste valable au moins trois mois après la date à laquelle vous projetez de quitter l'UE.

La Commission a proposé que les ressortissants du Royaume-Uni puissent voyager dans l'UE sans visa pour des séjours de courte durée (c'est-à-dire des séjours d'une durée maximale de 90 jours sur une période de 180 jours), à condition que le Royaume-Uni accorde également le même régime aux citoyens de tous les États membres de l'UE. Un cachet sera apposé sur votre passeport lorsque vous entrerez dans l'UE et que vous la quitterez, ce qui permettra de calculer cette période de 90 jours sans visa.

- Pour les ressortissants de l'UE se rendant au Royaume-Uni

Les citoyens de l'UE auront-ils besoin d'un visa pour entrer au Royaume-Uni?

Le [Royaume-Uni a annoncé](#) que les citoyens de l'UE pourraient se rendre au Royaume-Uni sans visa pour des séjours de courte durée d'une durée maximale de trois mois.

En tant que citoyen de l'UE, vous serez autorisé à vous rendre au Royaume-Uni muni de votre passeport ou, pour le moment, de votre carte d'identité nationale. L'utilisation des cartes d'identité ne sera plus possible après le 31 décembre 2020.

Les autorités consulaires britanniques du pays où vous vivez sont les mieux placées pour vous fournir de plus amples informations.

¹ Dans le contexte de la présente fiche d'information, l'«UE» désigne les 27 États membres de l'UE après le retrait du Royaume-Uni.

² Ces règles ne s'appliquent pas aux voyages entre le Royaume-Uni et l'Irlande, pour lesquels des règles différentes existent dans la zone de voyage commune.

1.2 Contrôles douaniers

Qu'en est-il de mes bagages et de mes marchandises?

Si vous voyagez du Royaume-Uni vers l'UE, vous devez savoir que:

- > vos bagages et autres marchandises feront l'objet de contrôles douaniers. Le Royaume-Uni peut appliquer des exigences similaires aux citoyens de l'UE entrant au Royaume-Uni.
- > Vous ne pourrez pas emporter certaines marchandises dans l'UE, ou seulement en quantités limitées. Cette restriction s'applique par exemple aux produits d'origine animale (comme la viande, le lait, le jambon ou le fromage), aux sommes en liquide de plus de 10 000 euros, à certains biens culturels, à certains végétaux et produits végétaux, ou à certains animaux. Il se peut que des restrictions similaires s'appliquent aux citoyens de l'UE qui se rendent au Royaume-Uni.
- > Si vous transportez des marchandises dans vos bagages ou bagages à main, vous aurez droit à des franchises douanières [ce qui signifie que les marchandises seront exonérées des droits à l'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et, le cas échéant, des droits d'accise]. Des informations sur les marchandises concernées et les franchises correspondantes sont disponibles sur le site web de la Commission européenne³.

1.3 Remboursement de la TVA

Si je voyage au départ du Royaume-Uni, puis-je me faire rembourser la TVA sur les marchandises que j'ai achetées dans les 27 États membres de l'UE?

Oui. En tant que visiteur venant d'un pays non membre de l'UE, vous avez droit au remboursement de la TVA payée sur les marchandises achetées au cours de votre séjour dans l'UE, à condition que, lorsque vous quittez l'UE, ces marchandises soient présentées à la douane, accompagnées des documents relatifs au remboursement de la TVA.



2. Droits des passagers

Les droits des passagers de l'UE vont-ils continuer de s'appliquer aux citoyens de l'UE qui voyagent à destination et au départ du Royaume-Uni et de l'UE?

Passagers aériens

Si vous voyagez avec une compagnie aérienne de l'UE⁴, vous continuerez d'être protégés par les droits des passagers de l'UE tant sur les vols au départ d'un aéroport situé au Royaume-Uni vers un aéroport situé dans l'UE qu'inversement.

Si vous voyagez avec une compagnie aérienne d'un pays non membre de l'UE, vous ne serez couverts que sur les vols au départ de l'UE vers le Royaume-Uni, mais pas sur les vols au départ du Royaume-Uni vers un aéroport situé dans l'UE.

Qu'en est-il des passagers à mobilité réduite?

Vous ne bénéficierez plus de la législation de l'UE, qui octroie des droits spécifiques aux personnes handicapées ou à mobilité réduite voyageant par avion lorsque vous quitterez, transiterez par ou arriverez à un aéroport situé au Royaume-Uni. Toutefois, les compagnies aériennes de l'UE quittant un aéroport situé au Royaume-Uni pour rejoindre un aéroport situé dans l'UE devront continuer de respecter certains droits (assistance, interdiction de refuser le transport et obligation de fournir des informations).

³ https://ec.europa.eu/taxation_customs/individuals/travelling/entering-eu_fr

⁴ Vous trouverez une liste des compagnies aériennes de l'UE à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/eu_air_carriers_by_country_holding_an_active_operating_licence.pdf

Passagers de navires

Vous continuerez de bénéficier de la législation de l'UE relative aux droits des passagers de transbordeurs, si vous voyagez au départ ou à destination d'un port de l'UE.

Passagers d'autobus

Vous continuerez de bénéficier de la législation de l'UE relative aux droits des passagers d'autobus et d'autocars voyageant à destination ou en provenance du Royaume-Uni, si vous êtes monté ou descendu dans l'UE et si la distance prévue du voyage est égale ou supérieure à 250 km.

Passagers ferroviaires

Vous continuerez de bénéficier de la législation de l'UE relative aux droits des passagers ferroviaires si vous utilisez des services ferroviaires à l'intérieur de l'UE, à condition que l'entreprise ferroviaire ait obtenu une licence conformément aux règles de l'UE.



3. Validité des titres de transport

J'ai réservé un vol au départ/à destination du Royaume-Uni. Ce titre de transport sera-t-il toujours valable au-delà de la date du retrait?

Oui. Vous devez toutefois vérifier les conditions générales de la compagnie aérienne avant de réserver un vol. Elles précisent la validité des titres de transport émis par les compagnies aériennes, ainsi que les conditions de remboursement en cas d'annulation. Vous bénéficierez des [droits des passagers de l'UE](#) en matière de remboursement à condition que:

- > le vol parte d'un aéroport situé dans l'UE vers un pays non membre de l'UE;
- > le vol arrive dans un pays de l'UE depuis l'extérieur de l'UE et est assuré par une compagnie aérienne de l'UE.



4. Soins de santé en voyage

En tant que citoyen de l'UE, pourrai-je utiliser la carte européenne d'assurance maladie au Royaume-Uni?

Non. Les citoyens de l'UE ne pourront plus avoir accès aux soins de santé au Royaume-Uni avec leur carte européenne d'assurance maladie.

Vérifiez auprès de votre organisme d'assurance maladie si les frais médicaux d'urgence dans un pays non membre de l'UE sont remboursés. Si ce n'est pas le cas, envisagez de souscrire une assurance voyage privée.

En tant que ressortissant du Royaume-Uni, pourrai-je utiliser la carte européenne d'assurance maladie si je voyage dans l'UE?

Non. En tant que ressortissant du Royaume-Uni, vous ne pourrez plus avoir accès aux soins de santé dans un État membre de l'UE au moyen de la carte européenne d'assurance maladie.

Si vous êtes couvert au Royaume-Uni et que vous avez l'intention de voyager dans un État membre de l'UE, vérifiez auprès de votre organisme d'assurance maladie si les frais médicaux d'urgence dans les États membres de l'UE sont remboursés. Si ce n'est pas le cas, envisagez de souscrire une assurance voyage privée.



5. Permis de conduire

Je suis titulaire d'un permis de conduire britannique. Sera-t-il valable dans tous les États membres de l'UE?

Dans l'UE, la reconnaissance des permis de conduire délivrés par des pays tiers est régie au niveau national. Vous devez donc vérifier la législation interne de chacun des États membres de l'UE dans lequel vous avez l'intention de conduire. Certains États membres de l'UE exigent que vous soyez en possession d'un [permis de conduire international](#) pour conduire dans leur pays.

Vous devez vérifier auprès des autorités des États membres de l'UE dans lesquels vous avez l'intention de conduire quelles sont les règles applicables en matière de reconnaissance des permis de conduire britanniques.

Je suis titulaire d'un permis de conduire délivré par un État membre de l'UE. Sera-t-il valable au Royaume-Uni?

Cela dépend de la législation britannique. Le [Royaume-Uni a annoncé](#) que vous pourrez continuer de conduire avec un permis de conduire UE valable lorsque vous vous rendrez au Royaume-Uni.



6. Animaux de compagnie

Y aura-t-il des conditions pour voyager avec des animaux de compagnie?

Si vous voyagez avec votre animal de compagnie au départ de l'UE vers le Royaume-Uni, vous devez vérifier quelles exigences le Royaume-Uni envisage d'appliquer aux voyageurs en provenance de l'UE. Il se peut que vous deviez présenter soit le passeport «pays tiers» pour animaux de compagnie, soit le certificat sanitaire de l'animal.

Si vous voyagez avec des animaux de compagnie depuis le Royaume-Uni vers l'UE, vous devrez respecter les règles de l'UE relatives aux mouvements d'animaux de compagnie. Ces règles prévoient que les animaux de compagnie doivent:

- > disposer d'une identification par puce électronique;
- > avoir fait l'objet d'une vaccination antirabique;
- > avoir fait l'objet d'une épreuve de titrage des anticorps antirabiques;
- > satisfaire à toute mesure sanitaire de prévention de maladies ou d'infections autres que la rage;
- > être accompagnés d'un document d'identification dûment complété et délivré conformément aux règles applicables.

En outre, les animaux de compagnie doivent passer par un point d'entrée désigné par les États membres.



7. Itinérance

Les règles de l'UE en matière de services d'itinérance vont-elles continuer de s'appliquer au Royaume-Uni?

Non. Les entreprises qui fournissent des services de communications mobiles, comme les appels vocaux, les SMS ou les données, ne seront plus liées par les règles de l'UE en matière de services d'itinérance lorsqu'elles opéreront au Royaume-Uni.

Cela signifie que ces entreprises pourront appliquer des frais supplémentaires aux clients britanniques qui utilisent des services d'itinérance dans l'UE, ainsi qu'aux citoyens de l'UE qui utilisent des services d'itinérance au Royaume-Uni.

Où puis-je trouver des informations plus détaillées?

Pour en savoir plus, consultez:

- la communication de la Commission sur la [préparation au Brexit concernant les voyages](#) ⁵.
- la page web de la Commission sur l'entrée dans l'UE en provenance d'un pays non membre **de l'UE** https://ec.europa.eu/taxation_customs/individuals/travelling/entering-eu_fr

⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/travelling_fr.pdf



■ Office des publications

© Union européenne, 2019

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Print	ISBN 978-92-76-00506-3	doi:10.2775/317472	NA-03-19-140-FR-C
PDF	ISBN 978-92-76-00495-0	doi:10.2775/921278	NA-03-19-140-FR-N